



1,5 jour – 10 heures
Octobre 2025



En présentiel, Lyon Nord



890 € HT par stagiaire



2 à 8 participants

Objectifs de la formation

- Connaître la réglementation relative aux arrêts de travail selon leur nature
- Savoir appliquer les règles d'indemnisation de la Sécurité sociale
- Savoir calculer le complément employeur légal et conventionnel
- Appliquer la subrogation

Public

Responsables RH, responsables de l'administration du personnel, assistants et chargés de RH, collaborateurs en charge de la paie, tout niveau d'expérience

Programme

PARTIE 1 : L'INDEMNISATION DES ARRÊTS PAR LA SECURITE SOCIALE

I. Rôle et enjeux de la fonction RH

- Ouverture des droits et durée d'indemnisation selon la nature des arrêts
- Obligations de l'employeur et du salarié
- Calcul des Indemnités Journalières de Sécurité sociale par type d'arrêt
- Régime social et fiscal des IJSS

PARTIE 2 : LE COMPLEMENT EMPLOYEUR

I. Le complément employeur légal

- Ouverture et durée des droits
- Valoriser le complément employeur en paie

II. II Le complément employeur conventionnel

- Appliquer le régime de faveur
- Le maintien du salaire net



PARTIE 3 : LES IJSS SUBROGÉES

- Le principe de subrogation
- Le calcul des IJSS subrogées
- L'impact sur la base du prélèvement à la source

Prérequis

- Savoir manipuler les pourcentages dans les calculs.
- Pour le thème sur la subrogation : savoir calculer la base nette imposable et la base du prélèvement à la source. Voir la formation en distanciel et bénéficiez de 20 % de réduction.
- La connaissance des méthodes de calcul de la valorisation des absences n'est pas indispensable mais est un plus. Voir la formation en distanciel et bénéficiez d'une réduction de 20 %.
- Apporter une « vraie » calculatrice (pas un smartphone)

Méthodes pédagogiques

- Questionnaire de positionnement avant la formation
- Apports théoriques, méthode actives, exercices, cas pratique transverse, transmission de supports pédagogiques
- Questionnaire d'évaluation après le retour sur le poste de travail
- Possibilité d'échanger avec la formatrice dans les 2 mois qui suivent la formation selon modalités.

Modalités

- **Inscriptions et renseignements** par [e-mail](#) ou téléphone
- **Coût de la formation** : 890 € HT par stagiaire – La TVA n'est pas appliquée pour les associations ni les particuliers
- **Auto-financement et intra-entreprise** : nous contacter

